



## POLITIQUE

Adoptée une première fois par le Conseil d'administration le : 22 août 2021

Modifiée et adoptée le : 2021-10-27

### **TITRE : Frais d'inscription pour les équipes du Club de basketball les Astéries et pour le programme Sport-études de l'école secondaire Le boisé (saison 2021-2022)**

Cette politique inclut l'information concernant les frais d'inscription pour :

- La participation à une équipe du Club de basketball les Astéries;
- La participation au programme Sport-études basketball de l'école secondaire Le boisé.

#### **1. Informations en lien avec la participation à une équipe du Club de basketball les Astéries**

Les montants utilisés pour payer les différents coûts de fonctionnement des équipes de basketball au sein du Club proviennent de trois sources soit :

- Les frais d'inscription des athlètes;
- Le revenu du Tournoi de basketball masculin des Astéries;
- Le revenu du Tournoi La Classique des Astéries.

Les revenus des tournois contribuent pour environ 50 % des coûts d'opération du Club. C'est la raison pour laquelle le bénévolat des parents aux tournois est obligatoire afin que les revenus permettent de maintenir les frais d'inscription les plus bas possible.

Les frais d'inscription au Club ainsi que les revenus des tournois, servent à défrayer :

- Les frais chargés par l'école secondaire Le boisé et l'école secondaire Le tandem pour le basketball parascolaire (annexe 1);
- Les frais d'inscription aux ligues scolaires et civiles;
- Les frais d'inscription aux tournois;
- Les frais d'arbitrage et d'officiels mineurs;
- L'allocation des entraîneuses et des entraîneurs;
- L'achat des équipements et du matériel;
- Les frais de transport;
- Les frais d'hébergements.

Les participations à des tournois et les hébergements prévus pour chaque équipe sont les suivants :

- Élèves du primaire :
  - Petit basket (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> année) : Aucun tournoi;
  - Mini Novice (3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année) : Maximum deux tournois, sans hébergement à l'hôtel;
  - Mini Participation : Maximum trois tournois dont un local, sans hébergement à l'hôtel;
  - Mini A : Maximum quatre tournois dont un local, sans hébergement à l'hôtel;
  - Mini AA : Maximum quatre tournois dont un local, avec un hébergement à l'hôtel;

- Élèves du secondaire :
  - Division 4 Féminin et Masculin : Maximum trois tournois dont un local, sans hébergement à l'hôtel;
  - Division 3 Féminin : Maximum trois tournois dont un local, avec un hébergement à l'hôtel;
  - Division 3 Masculin : Maximum quatre tournois dont un local, sans hébergement à l'hôtel;
  - Division 1 : Maximum quatre tournois dont un local, avec un hébergement à l'hôtel.
  
- Les hébergements dans des classes sont autorisés sans restriction.

Lorsqu'un parent inscrit son enfant au sein du Club, il s'engage à :

- Payer les frais d'inscription (section 1.1);
- S'il y a lieu, payer la taxe de non-résident à la Ville de Victoriaville (section 1.3);
- Faire un minimum de cinq heures de bénévolat lors du Tournoi de basketball masculin des Astéries ou du Tournoi La Classique des Astéries (sauf les catégories Mini Petit et Mini Novice) (section 1.5).

### **1.1 Frais d'inscription des athlètes à une équipe du Club**

Pour inscrire son enfant, le parent doit aller sur le site du Club de basketball les Astéries ([www.asteriebasketball.com](http://www.asteriebasketball.com)) et procéder à l'inscription en ligne.

La facture reçue par courriel lors de l'inscription en ligne est utilisée pour le rapport d'impôt des parents. **Le Club ne fournit aucun autre reçu d'inscription pour fin d'impôt.**

Les frais d'inscription se trouvent à l'annexe 2.

Le paiement de l'inscription se fait de façon électronique :

- Paiement électronique par carte de crédit ou par la carte de débit lors de l'inscription en ligne fait au plus tard le 31 octobre en un seul versement.
- Pour tout autre façon de payer, le parent doit contacter la direction générale du Club (Mélina Dupuis par cellulaire : 819 751-0579 ou par courriel : [asteriesdirection@gmail.com](mailto:asteriesdirection@gmail.com)) ;
- Le paiement électronique doit être faits au plus tard le 31 octobre. **Pour les paiements faits après le 31 octobre, des frais administratifs de 50 \$ seront chargés en surplus des frais d'inscription.**

### **1.2 Inscription de nouveaux athlètes en cours de saison**

En cours de saison, les frais d'inscription qui sont chargés doivent être proportionnels au nombre de semaine d'entraînement qu'il reste.

Pour le nombre de semaines d'entraînement, on considère qu'il y a 13 semaines du début de la saison jusqu'à la période des Fêtes et 14 semaines du mois de janvier à la fin de la saison.

Pour les équipes où il est prévu que les parents fassent du bénévolat au Tournoi de basketball masculin des Astéries ou au Tournoi La Classique des Astéries, si l'inscription est faite au moins un mois avant la tenue de l'un de ces tournois, les parents doivent faire, comme les autres parents, un minimum de cinq heures de bénévolat à l'un de ces tournois. (Section 1.5).

### **1.3 Taxe de non-résident**

Les parents qui doivent payer la taxe de non-résident à la Ville de Victoriaville, sont ceux :

- Qui réside dans une municipalité qui n'a pas d'entente intermunicipale de loisirs avec la Ville de Victoriaville. Voir à l'annexe 3 les municipalités qui ont une entente intermunicipale de loisirs avec la Ville de Victoriaville;  
ET
- Dont l'enfant joue dans une équipe civile (Mini).

Suite à la réception des listes des athlètes qui jouent au niveau civil (Mini), le Service de la trésorerie de la Ville de Victoriaville fera parvenir une facture « taxe de non-résident » aux parents d'athlète qui résident dans des municipalités qui n'ont pas signé d'entente intermunicipale de loisirs avec la Ville de Victoriaville.

Les parents ont avantage à présenter leur facture pour la taxe de non-résident à leur municipalité qui habituellement rembourse une partie ou la totalité de cette taxe.

### **1.4 Commanditaire**

Dans le cadre du Tournoi La Classique des Astéries, les parents peuvent trouver un ou des commanditaires.

Les parents qui fournissent la valeur de 100 \$ ou plus en commanditaire se font rembourser 50 \$ de leur frais d'inscription par le Club. Le remboursement est fait au parent qui a payé l'inscription.

La date limite pour trouver un commanditaire et apporter l'argent et la carte d'affaire à la gérante ou au gérant est le 1<sup>er</sup> novembre. Cette date est déterminée afin de permettre à l'impression d'inclure les cartes d'affaires dans le programme souvenir du Tournoi La Classique des Astéries.

### **1.5 Bénévolat lors du Tournoi de basketball masculin des Astéries ou du Tournoi La Classique des Astéries**

Le Tournoi de basketball masculin des Astéries devrait avoir lieu à la fin de la saison. Cependant étant donné le contexte de la crise sanitaire COVID-19, il devra peut-être être annulé. Le Tournoi La Classique des Astéries a lieu en janvier. Les dates figurent à l'annexe 4.

Un parent par famille à partir des catégories Mini Participation, Mini A et Mini AA doit faire obligatoirement un minimum de cinq heures de bénévolat lors de l'un des tournois du Club (Tournoi de basketball masculin des Astéries et Tournoi La Classique des Astéries).

Même si une équipe Mini Novice joue dans une ligue de niveau compétitif, les parents n'ont pas l'obligation de faire du bénévolat.

Il n'y a donc que les parents de jeunes des catégories Petit basket et Mini Novice, qui n'ont pas l'obligation de faire du bénévolat à l'un des tournois du Club. Cependant s'ils désirent s'impliquer comme bénévole, leur présence est appréciée.

**Les parents qui sont dans l'impossibilité de faire leur bénévolat, doivent trouver un substitut d'âge majeur pour effectuer leur bénévolat.**

### **1.6 Support financier**

Desjardins est fier d'offrir un support financier pour les familles vivant en contexte de vulnérabilité afin de couvrir une partie du frais d'inscription. Afin de déterminer l'admissibilité à ce support financier, les deux parents doivent faire parvenir une copie de leur dernier rapport d'impôt afin d'être en mesure de vérifier si leur revenu est sous le seuil de faible revenu fixé par Statistiques Canada.

L'aide financière offerte sera distribuée en fonction du nombre de demandes reçues.

Pour valider votre admissibilité ou pour transmettre des documents, veuillez communiquer par courriel avec la direction générale du Club (Mélina Dupuis par cellulaire : 819 751-0579 ou par courriel : asteriesdirection@gmail.com).

### **1.7 Remboursement du frais d'inscription**

Pour différentes raisons, certains jeunes peuvent cesser de jouer au basketball en cours d'année ou changer de catégorie. Il peut s'en suivre un ajustement des frais d'inscription.

Pour le jeune qui démissionne avant que les pratiques aient débutées, le Club doit rembourser la totalité des frais d'inscription et ne peut exiger aucun dédommagement.

Pour le jeune qui cesse de faire partie du Club en cours de saison ou qui est expulsé pour une raison disciplinaire :

- Le montant remboursé est proportionnel au nombre de semaines d'entraînement auxquelles le jeune n'aura pas participé. À ceci on ajoute une pénalité prévue par la loi qui correspond au plus petit des montants suivants : 50,00 \$ ou 10 % du prix des semaines de pratique auxquelles le jeune n'aura pas participé. Et pour les catégories Mini, on ajoute également le coût du ballon que le jeune a reçu en début d'année.
- Pour le nombre de semaines d'entraînement, on considère qu'il y a 13 semaines du début de la saison jusqu'à la période des Fêtes et 14 semaines du mois de janvier à la fin de la saison.

Pour le jeune qui change pour une catégorie dont les frais d'inscription sont moins élevés :

- Si le Club est à l'origine du changement, la différence avec les frais d'inscription payés par le parent est remboursée au parent;
- Si le changement s'effectue à la demande du parent, le montant chargé sera proportionnel aux nombres de semaines qu'il reste de pratique;
- Pour le nombre de semaines d'entraînement, on considère qu'il y a 13 semaines du début de la saison jusqu'à la période des Fêtes et 14 semaines du mois de janvier à la fin de la saison.

Cependant, en tout temps, le conseil d'administration peut à sa discrétion ajuster le montant du remboursement d'un frais d'inscription.

### **1.8 Remboursement en cas d'annulation d'activités**

Pour les équipes du Club :

- Advenant le cas de modifications majeures dans les activités faites par les athlètes qui jouent dans des équipes du Club, le Club pourra selon son évaluation rembourser une partie des frais d'inscription. Ces remboursements seraient effectués en mai.

Pour le programme Sport-études Basketball de l'école secondaire Le Boisé :

- Voir à l'annexe 5 la politique de remboursement.

## **2. Informations en lien avec le programme Sport-études basketball de l'école secondaire Le boisé**

Pour le frais d'inscription au programme Sport-études (annexe 6), les parents doivent faire le paiement à l'école secondaire Le boisé.

En plus des frais d'inscription au programme Sport-études que les parents paient à l'école secondaire Le boisé, ils doivent payer les frais d'inscription au Club (annexe 2).

La totalité des frais d'inscription du programme Sport-études sert à payer, les allocations des entraîneures et des entraîneurs, les frais chargés par Basketball Québec et les activités organisées dans le cadre du programme Sport-études. Aucune somme n'est utilisée par le Club.

## **Annexe 1**

### **Frais chargés par l'école secondaire Le boisé pour le basketball parascolaire**

- Année 2017-2018 : 350 \$
- Année 2018-2019 : 375 \$
- Année 2019-2020 : 375 \$
- Année 2020-2021 : 375 \$
- Année 2021-2022 : 375 \$

### **Frais chargés par l'école secondaire Le tandem pour le basketball parascolaire**

- Année 2021-2022 : 300 \$

## **Annexe 2 Frais d'inscription pour l'année 2021-2022**

- Jeunes du primaire :
  - Petit basket (1re et 2e année) : 180 \$;
  - Mini Novice (3e et 4e année) : 230 \$ (si une équipe joue dans une ligue, les frais d'inscription seront de 360 \$);
  - Mini Participation : 300 \$;
  - Mini A : 375 \$;
  - Mini AA : 460 \$.
- Athlètes de l'école secondaire Le boisé :
  - Division 4 (D4) : 575 \$;
  - Division 3 (D3) : 640 \$;
  - Division 1 (D1) : 715 \$.;
  - Si un athlète joue dans le Circuit Basketball Québec (CBQ), les frais d'inscription sont majorés de 175 \$.
- Athlètes de l'école secondaire Le tandem :
  - Division 4 (D4) : 500 \$;

## **Annexe 3 Municipalités avec une entente intermunicipale de loisirs avec la Ville de Victoriaville**

- Chesterville
- Daveluyville;
- Ham-Nord
- Maddington Falls
- Notre-Dame-de-Ham
- Saint-Albert;
- Saint-Christophe-d'Arthabaska;
- Saint-Louis-de-Blandford
- Saint-Rémi-de-Tingwick;
- Saint-Rosaire;
- Saints-Martyrs-Canadiens.

« Si vous ne résidez ni à Victoriaville ni dans une municipalité couverte par l'entente intermunicipale de loisirs, il y a une taxe de non-résident, frais de 350 \$ par personne, par activité, par session (350 \$ + taxes si 15 ans et plus), en plus des frais d'inscription pour l'activité. Une

facture de la Ville de Victoriaville vous sera envoyée une fois la période d'inscription terminée et le paiement se fera à la réception de la facture. »

Référence : Ville de Victoriaville, Sports et loisirs, automne 2021.

#### **Annexe 4 Date des tournois du Club de basketball les Astéries**

- Tournoi de basketball masculin des Astéries : Date à déterminer, probablement en fin de saison;
- Tournoi Classique des Astéries : 7, 8 et 9 janvier 2022.

#### **Annexe 5 Programme Sport-études Basketball de l'école secondaire Le Boisé. Politique de remboursement**

Si pour une raison de santé publique ou toute autre situation de crise majeure qui est hors de notre contrôle, comme par exemple une pandémie, nous sommes dans l'impossibilité de continuer la pratique de notre sport dans le cadre du programme Sport-études Basketball de l'école secondaire Le Boisé, un remboursement d'une partie des frais d'inscription sera fait. À cet effet, c'est l'entraîneur-cadre du programme, la direction générale et le conseil d'administration du Club de basketball les Astéries qui évalueront le remboursement à effectuer.

Le remboursement sera analysé et fait seulement vers la fin de l'année scolaire, soit en mai.

Les frais d'inscription comprennent :

- Encadrement par les entraîneures et les entraîneurs;
- Programme d'entraînement physique;
- Frais de transports pour se rendre aux entraînements;
- Dépenses reliées aux activités spéciales;
- Achat de matériel ou d'équipements sportifs;
- Formation Sport-études pour les entraîneures et les entraîneurs;
- Assurance pour les athlètes avec Basketball-Québec;
- Camisole d'entraînement;
- Formation à distance donnée aux athlètes dans le cadre de la crise majeure;
- Dépenses diverses en lien avec la crise majeure tel que le désinfectant pour l'équipement dans le cadre de la pandémie;
- Frais de gestion du programme (3%).

La démarche qui sera suivie par l'entraîneur-cadre du programme, la direction générale du Club et le conseil d'administration du Club pour le calcul du remboursement est la suivante :

1. Calcul de l'ensemble des frais encourus depuis le début de l'année scolaire;
2. Calcul du revenu des frais d'inscription;
3. Détermination du montant à rembourser par athlète;
4. Remboursement des athlètes avec le détail des calculs.

Veillez prendre note que des remboursements seront effectués en se basant sur le même calcul si un athlète quitte le programme Sport-études en cours d'année pour une raison personnelle. Cependant, si un athlète demeure dans le programme Sport-études mais ne participe pas aux

entraînements pour une raison de blessure ou autre, il n'y aura pas de remboursement qui sera effectué.

**Annexe 6 Frais d'inscription au programme Sport-études de l'école secondaire Le Boisé**

Année 2017-2018 : 900 \$

Année 2018-2019 : 925 \$

Année 2019-2020 : 950 \$

Année 2020-2021 : 975 \$

Année 2021-2022 : 975 \$